



Le monde du travail : Le contrat de travail

Activités sur les pages 38 à 45

Calcul.

- On dit que nous consacrons environ un tiers de notre existence au travail. Si vous vivez jusqu'à 75 ans, combien d'années aurez-vous travaillé ? Et si vous vivez jusqu'à 55 ans ? 68 ans ?

$$75 \text{ ans} : 3 = 25 \text{ ans}$$

$$55 \text{ ans} \times 12 = 660 \text{ mois} / 660 : 3 = 220 \text{ mois} = 18 \text{ ans } 4 \text{ mois}$$

$$68 \text{ ans} \times 12 = 816 \text{ mois} / 816 : 3 = 272 \text{ mois} = 22 \text{ ans } 8 \text{ mois}$$

- Lisez les pages 38 et 39 de la brochure et répondez aux questions suivantes.

1. Résumez l'article 319 en utilisant d'autres mots.

En signant un contrat de travail, on est d'accord de travailler pour un patron en étant rétribué.

2. Expliquez, par des phrases complètes, un conflit pouvant avoir lieu entre l'employé et l'employeur.

Ex: Alors que j'avais fait le travail demandé correctement, mon patron m'a insulté.

Comme j'ai défendu ma position un peu malhonnêtement, le ton est monté.

Le monde du travail :
Le contrat de travail
Activités sur les pages 38 à 45

4. Dans les cases de droite, les expressions résument dans le désordre les divers articles. Notez l'article auquel elles correspondent.

<p>Art. 321 Le travailleur exécute en personne le travail dont il s'est chargé, à moins que le contraire ne résulte d'un accord ou des circonstances.</p>	<p>Obligation de rendre compte et de restituer Art. <u>321^b</u></p>
<p>Art. 321^a ¹ Le travailleur exécute avec soin le travail qui lui est confié et sauvegarde fidèlement les intérêts légitimes de l'employeur. ² Il est tenu d'utiliser selon les règles en la matière les machines, les instruments de travail, les appareils et les installations techniques ainsi que les véhicules de l'employeur, et de les traiter avec soin, de même que le matériel mis à sa disposition pour l'exécution de son travail. ³ Pendant la durée du contrat, le travailleur ne doit pas accomplir du travail rémunéré pour un tiers dans la mesure où il lèse son devoir de fidélité et, notamment, fait concurrence à l'employeur.</p>	<p>Interdiction de faire concurrence Art. <u>340</u></p>
<p>⁴ Pendant la durée du contrat, le travailleur ne doit pas utiliser ni révéler des faits destinés à rester confidentiels, tels que les secrets de fabrication et d'affaires dont il a pris connaissance au service de l'employeur; il est tenu de garder le secret même après la fin du contrat en tant que l'exige la sauvegarde des intérêts légitimes de l'employeur.</p>	<p>Diligence et fidélité à observer Art. <u>321^{a1}</u></p>
<p>Art. 321^b ¹ Le travailleur rend compte à l'employeur de tout ce qu'il reçoit pour lui dans l'exercice de son activité contractuelle, notamment des sommes d'argent; il lui remet immédiatement ce qu'il a reçu.</p>	<p>Obligation d'observer les instructions Art. <u>321^d</u></p>
<p>Art. 321^c ¹ Si les circonstances exigent des heures de travail plus nombreuses que ne le prévoit le contrat ou l'usage, un contrat type de travail ou une convention collective, le travailleur est tenu d'exécuter ce travail supplémentaire dans la mesure où il peut s'en charger et où les règles de la bonne foi permettent de le lui demander.</p>	<p>Travail personnel Art. <u>321</u></p>
<p>Art. 321^d ¹ Le travailleur observe selon les règles de la bonne foi les directives générales de l'employeur et les instructions particulières qui lui ont été données.</p>	<p>Responsabilité du travailleur Art. <u>321^e</u></p>
<p>Art. 321^e ¹ Le travailleur répond du dommage qu'il cause à l'employeur intentionnellement ou par négligence.</p>	<p>Discrétion Art. <u>321^{a4}</u></p>
<p>Art. 340 ¹ Le travailleur qui a l'exercice des droits civils peut s'engager par écrit envers l'employeur à s'abstenir après la fin du contrat de lui faire concurrence de quelque manière que ce soit, notamment d'exploiter pour son propre compte une entreprise concurrente, d'y travailler ou de s'y intéresser.</p>	<p>Obligation d'exécuter des heures supplémentaires. Art. <u>321^c</u></p>

Le monde du travail :
Le contrat de travail
Activités sur les pages 38 à 45

5. Idem que l'exercice 4.

<p>Art. 322 ¹ L'employeur paie au travailleur le salaire convenu, usuel ou fixé par un contrat type de travail ou par une convention collective.</p>	<p>Remboursement des frais occasionnés par l'exécution du travail Art. <u>327^a</u></p>
<p>Art. 321^c ³ L'employeur est tenu de rétribuer les heures de travail supplémentaires qui ne sont pas compensées par un congé en versant le salaire normal majoré d'un quart au moins, sauf clause contraire d'un accord écrit, d'un contrat type de travail ou d'une convention collective.</p>	<p>Obligation d'accorder des vacances Art. <u>329^a</u></p>
<p>Art. 327 ¹ Sauf accord ou usage contraire, l'employeur fournit au travailleur les instruments de travail et les matériaux dont celui-ci a besoin.</p>	<p>Obligation de rétribuer les heures supplémentaires Art. <u>321^{c3}</u></p>
<p>Art. 327^a ¹ L'employeur rembourse au travailleur tous les frais imposés par l'exécution du travail et, lorsque le travailleur est occupé en dehors de son lieu de travail, les dépenses nécessaires pour son entretien.</p>	<p>Un certificat portant sur les rapports de travail peut être demandé en tout temps Art. <u>330^a</u></p>
<p>Art. 328 ¹ L'employeur protège et respecte, dans les rapports de travail, la personnalité du travailleur; il manifeste les égards voulus pour sa santé et veille au maintien de la moralité.</p>	<p>Obligation de payer un salaire Art. <u>322</u></p>
<p>Art. 329 ¹ L'employeur accorde au travailleur un jour de congé par semaine, en règle générale le dimanche ou, si les circonstances ne le permettent pas, un jour ouvrable entier. ³ Il accorde au surplus au travailleur les heures et les jours de congé usuels et, une fois le contrat dénoncé, le temps nécessaire pour chercher un autre emploi. ⁴ Les parties tiennent équitablement compte des intérêts de l'employeur et du travailleur pour fixer les heures et jours de congé.</p>	<p>Protection de la personnalité et de la santé du travailleur Art. <u>328</u></p>
<p>Art. 329^a ¹ L'employeur accorde au travailleur, chaque année de service, 4 semaines de vacances au moins et 5 semaines au moins aux jeunes travailleurs jusqu'à l'âge de vingt ans révolus.</p>	<p>Obligation de fournir les instruments de travail et les matériaux Art. <u>327</u></p>
<p>Art. 330^a ¹ Le travailleur peut demander en tout temps à l'employeur un certificat portant sur la nature et la durée des rapports de travail, ainsi que sur la qualité de son travail et sa conduite. ² A la demande expresse du travailleur, le certificat ne porte que sur la nature et la durée des rapports de travail.</p>	<p>Obligation d'accorder un congé hebdomadaire Art. <u>329¹</u></p>

Le monde du travail:
Le contrat de travail
Activités sur les pages 38 à 45

■ Répondez aux questions ci-dessous à l'aide du Code des obligations (Art.320 à 330).

1. Jean Sauvain a trouvé une place de concierge. Un mercredi, trois semaines après son engagement, il effectue une promenade en montagne. Sa femme le remplace durant cette journée. Est-ce possible ?

Non, le travailleur exécute en personne le travail dont il s'est chargé à moins que le contraire ne résulte d'un accord. (CO 321)

2. André a occasionné un gros dégât sur son lieu de travail. Son employeur veut le rendre entièrement responsable. Que pensez-vous de cette attitude ?

L'employé est responsable des dommages; tenir compte du risque de la formation et des connaissances professionnelles. (CO 321^e)

3. La collègue de Rita est malade depuis des mois. Bien qu'elle ait été employée depuis plus de trois ans, elle n'a reçu qu'un mois de salaire durant sa maladie. Est-ce normal ?

Versement du salaire en cas de maladie durant la 3^e année de service: 2 mois. (CO 324^a)

4. M. Farine quitte sa place de travail à fin septembre. Jusqu'à ce jour, il n'a bénéficié que de deux semaines de vacances sur quatre. Son employeur lui doit-il encore quelque chose ?

Prestation en argent possible. (CO 329^{d2})

■ Répondez aux questions relatives à la fin des rapports de travail.

1. Simon Jaccard entame sa première journée de travail comme mécanicien chez Répamotoboulo, le 1^{er} septembre. Rien n'est prévu dans le contrat, quant à la durée de son temps d'essai. Quelle en sera la durée ?
Quand Simon pourra-t-il résilier son contrat, car c'est jeudi et il ne se plaît pas à ce poste de travail ?

Délai de 7 jours

Le jeudi suivant (CO 335^b)

2. Albert Metzger est employé chez un horticulteur depuis un an et demi. Son contrat ne mentionne pas la durée de son engagement. Il dédit son contrat le 12 juin. Quand pourra-t-il quitter son entreprise ?

Délai de résiliation de 2 mois: fin août (CO 335^{c1})

Le monde du travail :
Le contrat de travail
Activités sur les pages 38 à 45

■ Répondez aux questions relatives à la protection en cas de licenciement.

1. Sébastien Bauvet se rend le 7 mai à son cours de répétition. Il devra y rester 3 semaines. Le 28 mai, il retourne à son travail.
Quelle est la période pendant laquelle son patron n'a pas le droit de résilier son contrat ?

4 semaines qui précèdent et suivent ce service. (CO 336^{c1})

2. Votre meilleure amie est enceinte. Son patron l'apprend. Il veut la licencier tout de suite. Désespérée, elle vient vous demander conseil. Aidez-la en donnant votre avis, puis expliquez-lui quand le patron pourra résilier son contrat.

Votre amie n'a commis aucune faute, elle ne peut être licenciée durant sa grossesse et durant 16 semaines après la naissance. (CO 336^{c10})

■ Répondez aux exercices récapitulatifs suivants.

1. Citez 3 obligations de l'employeur :

L'employeur verse un salaire.

Il fournit les instruments et les matériaux de travail.

Il protège et respecte la personnalité du travailleur.

2. Citez 3 obligations du travailleur :

Il exécute en personne le travail dont il est chargé.

Il exécute avec soin son travail.

Il accepte les heures supplémentaires raisonnables.

3. La forme du contrat de travail doit-elle être orale, écrite ou tacite ?

La forme écrite est conseillée, mais elle peut être orale ou tacite.

4. Sauf accord contraire quelle est la durée du temps d'essai ?

1 mois

5. Que peut faire un employeur pour récupérer les frais d'un dommage occasionné, par négligence, par son travailleur ?

Il peut réclamer une juste indemnisation.

6. Citez 3 exemples de résiliation pour justes motifs :

Vols, injures graves, coups, harcèlement sexuel manifeste, violation grave du secret d'affaires, refus injustifié de payer le salaire, ...

- **Après avoir lu «Un artisan avisé» à la page 44 de la brochure, répondez aux questions ci-dessous.**

1. Le jeune apprenti remarque que certains ouvriers travaillent gauchement et que leurs gestes les trahissent. Citez quelques expressions qui montrent cette gaucherie.

rien prévu – rien calculé – change d'avis – a des repentirs – recommence – pas de mémoire – oublié une pièce – jamais l'outil qu'il lui faut – affolé – constamment en sueur – jouent leur comédie particulière

2. Quelles QUALITÉS trouvez-vous à Vidal ? Citez quelques « images ».

habilité – prévisibilité – élégance dans le travail – travail parfait – bons outils au bon moment – calme – responsable – ...

3. Quels SENTIMENTS Charles et Vidal éprouvent-ils l'un pour l'autre ?

L'un est l'autre se respectent. L'enfant admire l'adulte, l'adulte responsabilise l'enfant.

4. PRÉVOIR – « pré » signifie « avant » dans certains mots. Cherchez-en quelques-uns et faites une phrase avec chacun d'eux.

prévaloir – prévenir – pressentir – préparer – préoccuper – ...

Le gain a prévalu sur la raison.

Mieux vaut prévenir que guérir.

Les animaux ont pressenti le tsunami.